



**COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES**  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 JUIN 2017**

<b>Date de la convocation :</b> <b>02/06/2017</b>	<b>Nombre de conseillers élus :</b> <b>19</b>
<b>Nombre de conseillers en fonction :</b> <b>19</b>	<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>16</b>

**PRESENTS :**

LORENTZ Maurice, RECH Serge, CARDET Valérie, VOINCON Karine, PIVETTA Giani, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, COLLET Anne, CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth, FAPPANI Roger, FERRARESE Marc, GALLINA Gabrielle, KOELICH Marie, SIEDLEWSKI Marc, SZUREK Michel, THIL Cathy, VACCARO Jean-Marc.

**ABSENTS EXCUSES :** LALMAND Laurence, THILE Gilbert, TRONET Vincent,

**PROCURATIONS :**

THILE Gilbert à PIVETTA Giani  
TRONET Vincent à SIEDLEWSKI Marc

45-2017. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2017.

46-2017. OBJET : Election d'un conseiller communautaire suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Mme Simoncelli entre en séance à 20h05.

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-6-2,

Le Maire rappelle que par délibération n°35-2017 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, le Conseil Municipal a acté le nouvel accord local au sein de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs de la façon suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>Accord local</b>
Hettange-Grande	13
Cattenom	6
Volmerange-les-Mines	4
Roussy-le-Village	2
Entrange	2
Boust	2
Rodemack	2
Kanfen	2

Zoufftgen	2
Puttelange-lès-Thionville	2
Breistroff-la-Grande	2
Escherange	1
Mondorff	1
Gavisse	1
Beyren-lès-Sierck	1
Fixem	1
Berg-sur-Moselle	1
Basse-Rentgen	1
Hagen	1
Evrange	1
	<b>48</b>

Considérant que le nombre de sièges attribués à la Commune est supérieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil municipal,  
 Considérant que les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant de la Communauté de Communes, sans qu'il y ait lieu que le Conseil municipal en délibère,  
 Le Maire précise que les conseillers communautaires actuellement désignés au sein de Conseil de Communauté sont :

Monsieur Maurice LORENTZ
Madame Valérie CARDET
Monsieur Jean-Marc VACCARO

Considérant que le siège supplémentaire est pourvu par élection,

Considérant que les conseillers concernés sont élus par le Conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

Il est spécifié que si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Considérant que les listes ne comportant qu'un nom sont constituées s'il n'y a qu'un siège à pourvoir,

Conformément à l'article L.5211-6-2 b) du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection du conseiller communautaire au scrutin de liste à un tour.

**Est candidat :**

Liste 1 :

- Monsieur RECH Serge

**Résultat :**

Nombre de votants : 18  
 Blancs : 2  
 Nuls : 2  
 Suffrages exprimés : 14

	<b>Nombre de voix</b>	<b>Nombre de sièges</b>
--	-----------------------	-------------------------

		<b>obtenus</b>
Liste 1	14	1

**Est élu :**

- Monsieur RECH Serge

La Commune sera représentée par les 4 conseillers communautaires au sein du nouvel organe délibérant de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

Monsieur Maurice LORENTZ
Madame Valérie CARDET
Monsieur Jean-Marc VACCARO
Monsieur RECH Serge

47-2017. OBJET : Avenant n°2 à la convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien des plantations sur VICC avec la C.C.C.E.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs un avenant n°2 à la convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien des plantations sur VICC, qui avait été conclue en 2015. Cette convention définit les modalités d'entretien des espaces verts par les services communaux et les modalités de financement de la C.C.C.E. L'avenant prend en compte le nouveau montant de la participation annuelle de la C.C.C.E pour 2016, soit 17 160 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs l'avenant n°2 à la convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien des plantations sur VICC.

48-2017. OBJET : Informations

-Conseil Municipal le 30 juin 2017 à 19h pour l'élection des délégués aux élections sénatoriales du 24/09/2017.

49-2017. OBJET : Divers

NEANT.

La séance est levée à 20h20.

LORENTZ Maurice

RECH Serge

CARDET Valérie

THILE Gilbert  
*Procuration à PIVETTA Gianì*

VOINÇON Karine

PIVETTA Gianì

BERTOLOTTI CAVALLINI Emeline

COLLET Anne

CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth

FAPPANI Roger

FERRARESE Marc

GALLINA Gabrielle

KOELICH Marie

LALMAND Laurence  
*Absente excusée*

SIEDLEWSKI Marc

SZUREK Michel

THIL Cathy

TRONET Vincent  
*Procuration à SIEDLEWSKI Marc*

VACCARO Jean-Marc